

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Métropole du Grand Nancy
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Appel d'offres ouvert
Référence :	MGN_2024_055_EE
Date de mise en ligne :	Le vendredi 13 juin 2025 à 09:50:02
Date de clôture :	Le lundi 04 août 2025 à 12:00:00
Titre :	Prestations de formation Santé et sécurité au travail
Descriptif :	Prestations de formation Santé et sécurité au travail - Groupement de commandes Soit dans les locaux de l'un des acheteurs Soit dans les locaux du prestataire : de préférence, accessibles facilement par les stagiaires, afin qu'ils puissent rentrer chez eux le soir Chaque situation est prévue au BPU

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[24/07/2025 à 10:41:16] Bonjour, concernant le lot 1 :

Dans le CCTP il est mentionné uniquement le CACES R482 cat. G

Dans le BPU il y'a également le CACES R482 cat.A noté caces obligatoire.

Pouvez-vous nous confirmer si le CACES R482 catégorie A est obligatoire ou si c'est juste l'autorisation de conduite svp ?

Merci

Questions / Réponses

[25/07/2025 14:07:35] Bonjour,

Concernant le lot n°1, il y a dans le BPU les 2 cas de figures suivants pour les engins de chantiers R482 catégorie A :

- L'autorisation de conduite correspond aux besoins de certains services,
- Le CACES correspond aux besoins d'autres services dont les activités sont plus complexes (utilisation de nombreux engins différents y compris en location),

Pour le CACES R482 catégorie G : le besoin est uniquement sur du CACES car il concerne très peu d'agents qui sont amenés à conduire hors du territoire de la Métropole. Ils transportent différentes catégories d'engins sur leur porte-engins.

Vous remerciant pour l'intérêt porté à la consultation et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,
Cordialement,

Le service Commande Publique de la Métropole du Grand Nancy.
(03.83.91.83.65)

[23/07/2025 à 17:24:08] Bonjour,

Dans le BPU, doit-on compléter les cases en rouges et les cases en blanc ?

Merci

[25/07/2025 13:55:48] Bonjour,

Il s'agissait d'une erreur de code couleur sur certaines cellules du BPU du lot n°2. Celui-ci a donc été corrigé. Nous vous remercions pour votre vigilance et vous invitons à télécharger le BPU actualisé, qui sera celui à inclure dans votre offre.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,
Cordialement,

Le service Commande Publique de la Métropole du Grand Nancy.
(03.83.91.83.65)

Questions / Réponses

[18/07/2025 à 16:46:07] Bonjour,

* Page 2 Article 1 du CCTP visé il est noté 3 cas de formations : dont
Pour le présent CCTP, sont visés 3 cas de formations :

« Intra muros » ; uniquement des agents de la métropole du Grand Nancy, de la ville de Nancy ou de son CCAS dans les locaux de l'un des acheteurs. Le prix est ici au groupe ;

Or dans le BPU (du lot 1 par exemple) , nous n'avons pas de ligne "intra muros", la seule ligne dont le titre ne correspond pas à une ligne du BPU est celle ci " formation dans les locaux de l'entreprise inter-acheteur"

Y a t-il correspondance ? Si oui la prestation se déroule t -elle dans les locaux de l'acheteur ou dans les locaux du prestataire ?

Merci par avance
Bien cordialement.

[21/07/2025 09:33:55] Bonjour,

La formation Intra muros, correspond à la formation inter acheteur, cela concerne tous les acheteurs de ce groupement de commande.

Les formations prennent place dans les locaux de l'un des acheteurs (CCAS, Ville, Métropole).

*Vous remerciant de l'intérêt porté à la consultation,
Cordialement,
La Métropole du Grand Nancy*

[09/07/2025 à 15:39:52] Bonjour,
La clause d'insertion concerne uniquement le lot n°1 ?
Merci

[10/07/2025 14:58:16] Bonjour,

Oui, la clause concerne uniquement le lot n°1.

*Vous remerciant de l'intérêt à la consultation,
Cordialement,
La Métropole du Grand Nancy*

[02/07/2025 à 14:12:54] pour les lots 3 et 4, respectivement 40000 euros HT/an et 15000 euros HT/ an (selon AE) : dans votre BPU / DQE , le montant total indiqué est en TTC (O39 lot 4 et O51 lot 3) et non en HT, cela prete donc à confusion par rapport au montant total HT indiqué dans l'AE. Est il possible de modifier le BPU/DQE pour indiquer en M39 pour le lot 4 et en M51 pour le lot 3, le montant total HT ? ou pouvez vous svp nous faire parvenir un nouveau document?

Questions / Réponses

[02/07/2025 16:34:51] Madame, Monsieur,

Effectivement, si cela vous aide à mieux répondre au marché, vous pouvez modifier les colonnes concernées afin d'y afficher le montant HT.

Vous remerciant de l'intérêt porté à la consultation,

Cordialement,

La Métropole du Grand Nancy

[01/07/2025 à 15:34:42] Bonjour,

Nous avons pris connaissance de l'article 11 du CCAP, qui stipule l'obligation, pour les entreprises soumissionnaires, de s'engager à réaliser une action d'insertion. Dans le cadre de notre candidature au lot 3, nous souhaiterions obtenir des précisions quant aux modalités attendues pour la mise en œuvre de cette action, notamment dans le contexte spécifique de prestations de formation réglementaire. Pourriez-vous nous indiquer de quelle manière vous envisagez cette obligation d'insertion dans ce cadre particulier ?

Par ailleurs, notre structure est engagée depuis plusieurs années dans une démarche d'inclusion. À ce titre, nous renouvelons régulièrement des contrats avec des associations d'insertion œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap et/ou en cours de réinsertion, pour l'entretien de nos locaux et espaces verts. Ces engagements peuvent-ils être considérés comme répondant à l'exigence d'insertion mentionnée dans le CCAP, ou devons-nous mettre en place une action spécifique dédiée à ce marché ? Je vous remercie par avance pour votre retour.

[02/07/2025 09:31:13] Bonjour,

Pour toute question relative à la clause d'insertion, je vous laisse prendre contact avec madame Isabelle FIKUART, Responsable de secteur coordinatrice clauses d'insertion, au 03.83.22.24.22, comme indiqué au CCAP.

Vous remerciant de l'intérêt porté à la consultation,

Cordialement,

La Métropole du Grand Nancy

Questions / Réponses

[25/06/2025 à 16:15:11] Bonjour,

Voici 2 questions pour votre marché, lots n°3 et 5 :

1/ Dans les BPU des lots n°3 et 5, il est demandé des tarifs pour :

- Formation dans les locaux de l'entreprise – Inter acheteurs, tarif par session
- Formation en intra, tarif par session

Pouvez-vous nous confirmer, pour ces 2 besoins, que les formations doivent se dérouler uniquement dans les locaux mis à disposition par l'organisme de formation ?

2/ Lot 5 : Dans le BPU, de la ligne 45 à 58, il est demandé des tarifs pour des formations mixtes initiales et recyclages. Pouvez-vous me confirmer que par « mixte », vous entendez que les niveaux initiaux et recyclages soient mélangés ? Et non pas que la théorie soit réalisée en e-learning et le test AIPR en présentiel ?

Merci pour vos retours.

[01/07/2025 09:30:22] Bonjour,

Pour la concordance des formations elle est la suivante :

- Intra : uniquement des agents de la métropole du Grand Nancy, de la ville de Nancy ou de son CCAS dans les locaux du prestataire, le prix est au groupe.*
- Intra Muros : uniquement des agents de la Métropole, de la Ville ou de son CCAS dans les locaux de l'un des acheteurs, le prix est au groupe.*
- Inter Entreprise : la formation a lieu dans les locaux du prestataire avec d'autres salariés d'employeurs différents, le prix est à la place (unité).*

Comme indiquée à la page 2 du CCTP.

Et pour la seconde question, il est entendu par « mixte » le mélange dans les groupes de stagiaires en formation initiale et en formation recyclage. Nous ne voulons pas d'e-learning.

*Vous remerciant de l'intérêt porté à la consultation,
Cordialement,
La Métropole du Grand Nancy*